

L'an deux mil quinze, le vingt-et-un janvier à 20H30, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Absents sans pouvoir: Madame PAUL Delphine et Madame PINTAURI Angélique

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 22/01/2015 et affiché le compte-rendu de cette séance le 23/01/2015
--

Date de convocation : 14 janvier 2015

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2014
- Autorisations de crédits d'investissement 2015 avant le vote du budget communal
- Décision modificative du budget assainissement
- Décision modificative du budget 37-39 rue Louvière
- Validation de l'avant-projet sommaire et demande de subvention pour le projet de restructuration de l'école élémentaire
- Validation de l'avant-projet et demande de subvention pour le projet de restructuration de l'Eglise Notre-Dame
- Renouvellement de la location des droits de chasse sur la forêt communale
- Décisions prises en vertu de l'article L2221-22 du CGCT
- Affaires diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2014

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement-exercice 2015

La collectivité va voter le budget primitif 2015 en avril 2015.

Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2015 et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L 1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et pour lesquels l'exécutif a le droit de mandater.

Sur cette base, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée de dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissement ouverts BP 2014+Décisions modificatives)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2015
20	14 000,00	3 500,00
21	226 500,00	56 625,00
23	610 000,00	152 500,00
Total	850 500,00	212 625,00

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 des crédits mentionnés ci-dessus.

Délibération n° 15-02 : Décision modificative n°1 du budget assainissement

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget assainissement de l'exercice 2014, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

CREDITS A OUVRIR				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Fonctionnement	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	100,00
Total					100,00

CREDITS A REDUIRE				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Fonctionnement	011	622	Remboursement d'intermédiaires et honoraires	-100,00
Total					-100,00

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 05-03 : Décision modificative n°1 du budget de l'immeuble rue Louvière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'immeuble rue Louvière de l'exercice 2014, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

COMPTES DEPENSES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Investissement	21	2132	Immeubles de rapport	- 10 000,00
Dépenses	Fonctionnement	011	616	Primes d'assurances	10 000,00
Dépenses	Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	-10 000,00
				Total	-10 000,00

COMPTES RECETTES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Recettes	Investissement	021	021	Virement à la section d'exploitation	- 10 000,00
				Total	- 10 000,00

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 05-04 : Approbation de l'avant-projet sommaire et demande de subvention pour la restructuration de l'école élémentaire

Madame le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire (APS) pour la restructuration de l'école élémentaire du Petit ruisseau élaboré par le maître d'œuvre missionné pour ce projet, LSW Architectes. Elle expose les différents types de travaux envisagés.

Elle informe que la commission « travaux » réunie le 7 janvier dernier a étudié le projet et a acté plusieurs modifications à apporter à l'APS, à savoir :

- Le préau unique en béton a été refusé.
Il a été décidé de faire deux préaux, un dans chaque cour, soutenu par le moins de poteaux possibles (lumineux mais ombragé)
 - . de garder un préau dans le prolongement de l'entrée principale jusqu'au mur du fond de la cour dans un matériau translucide
 - . de refaire un nouveau préau à l'endroit actuel de celui présent au fond de la cour à gauche

Délibération n° 05-04 : Approbation de l'avant-projet sommaire et demande de subvention pour la restructuration de l'école élémentaire (suite)

- Concernant la proposition de zone sécurisée le long du mur à gauche, celle-ci n'a pas été retenue. A été décidé que si besoin, il serait procédé à la consolidation ou réfection du mur.
- Au niveau de l'entrée principale, la grille ne convient pas. Il faudra prévoir un système qui empêche les courants d'air. Prévoir une ouverture suffisante pour le passage d'un véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

- Valide l'avant-projet sommaire concernant la restructuration de l'école élémentaire du Petit ruisseau avec les modifications proposées par la commission « travaux »
- autorise Madame le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues et notamment :
 - . Le GIP Objectif Meuse
 - . L'Etat via la D.E.T.R

Délibération n°05-05 : Approbation de l'avant-projet et demande de subvention pour la restructuration de l'Eglise Notre-Dame

Madame le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet pour la restructuration de l'Eglise Notre-Dame élaboré par le maître d'œuvre missionné pour ce projet, Monsieur VIOT. Elle expose les différents types de travaux envisagés, à savoir :

- La réfection des enduits extérieurs
- La réfection de peintures intérieures et d'une fresque
- La restauration des vitraux endommagés et la protection extérieure des vitraux
- La mise aux normes de l'électricité
- La restauration des menuiseries en bois détériorées (option)

Le montant des travaux au stade de l'avant-projet a été évalué par le maître d'œuvre à 325 965 euros hors taxes avec l'option de restauration des menuiseries intérieures détériorées. Elle informe que la commission « travaux » qui s'est réunie le 19 janvier dernier a étudié le projet, l'a validé et a fait les propositions suivantes :

- maintien de l'option de restauration des menuiseries intérieures considéré comme pouvant être judicieux après le démontage des bancs
- ajout de l'éclairage public extérieur afin de mettre en valeur l'Eglise.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°05-05 : Approbation de l'avant-projet demande de subvention pour la restructuration de l'Eglise Notre-Dame (suite)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents :

Votants : 17	- Valide l'avant-projet concernant la restructuration de l'Eglise Notre-Dame
Pour : 17	- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de subventions, outre la Fondation du Patrimoine qui a déjà été sollicitée, auprès de tous les organismes pouvant participer à cette opération et notamment,
Contre : 0	. Le Conseil régional de Lorraine
Abstention : 0	. Le Conseil Général de la Meuse
	. La FUCLEM

Délibération n°05-06 : Renouvellement de la location des droits de chasse sur la forêt communale

Madame le Maire rappelle que les baux des droits de chasse sur la forêt communale arrivent à l'échéance le 31 mars 2015 et qu'il convient d'engager la procédure de renouvellement, la Commune étant libre de déterminer le mode de location, sa durée ainsi que la répartition de la forêt communale en un ou plusieurs lots.

Le Maire indique que la commission « forêt » s'est réunie le 16 janvier dernier pour travailler sur ce sujet et qu'elle formule les propositions suivantes :

- choix du mode de location : location amiable et négociations préalables avec les locataires pressentis. Si cette procédure n'aboutissait pas, il serait décidé la mise en adjudication à la prochaine réunion du Conseil

- durée du bail : de neuf ans à compter du 01/04/2015 et prenant fin le 31/03/2024 afin d'aligner la fin du bail sur celle des chasses voisines, dans un souci de cohérence cynégétique et pour permettre au locataire entrant de préparer son plan de chasse.

- nombre de lots : de maintenir deux lots

Il est ensuite demandé au Conseil Municipal de donner toute latitude à la commission « Forêt » pour:

- fixer la consistance des deux lots
- établir le cahier des clauses particulières à chaque lot
- fixer le prix de location au moins égal à celui pratiqué actuellement

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des conseillers présents :

- valide les propositions de la commission « Forêt » concernant le choix de la location amiable, la durée du bail de neuf ans et le maintien de 2 lots.
- donne toute latitude à la commission forêt pour la consistance des lots, pour l'établissement des clauses particulières à chaque lot et pour la fixation du prix de la location au moins égal à celui pratiqué actuellement.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n°05-06 : Renouvellement de la location des droits de chasse sur la forêt communale (suite)

Il est ensuite procédé à l'élection d'un bureau chargé de conduire les négociations avec les candidats à la location des deux lots de la forêt communale.

Sont élus à l'**unanimité** des conseillers présents les membres suivants, le bureau étant constitué comme suit :

Président : Sylvie ROCHON, Maire

Membres (commission forêt) : Virginie BOKSEBELD – Alain GAUCHER –
Emmanuelle LANG – Vincent LANOIS – Delphine PAUL – Patrice ROUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, valide ces propositions.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

► Marché de fourniture: Fourniture et pose d'une horloge astronomique pour éclairage public confiée à la société SET pour un coût de 1 240,00 € HT

► Marché de travaux: Aménagement d'une aire de jeux au périscolaire confiée à la société IMAJ pour un coût global de 14 677,00 € HT

► Marché de service: Contrat de maintenance et d'assistance des logiciels JVS MAIRISTEM pour une durée de 4 ans confiée à la société JVS MAIRISTEM pour un coût global annuel de 1 215,69 € HT

► Marché de fourniture: Fourniture de produits d'entretiens (2 commandes) pour les deux écoles communales confiée à la société L'EQUIPIER pour un montant global de 1 509,14 € TTC

► Marché de fourniture: Achat de fournitures administratives (2 commandes) confiées à la société STAPLES DIRECT JPG pour un montant global de 299,08 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de travaux: Travaux de passage caméra des tronçons de réseau d'eau pluviale pour un montant de 1 025,00 € HT par jour et mise à disposition du camion hydrocureur pour procéder au nettoyage des regards et déversoir pour un montant de 135,00 € HT par heure confiée à la société SAUR

▶ Acceptation du remboursement par la SMACL du sinistre du 18.09.2013 concernant la réparation d'un véhicule communal qui est rentré dans un mur à VACON pour un montant de 3 662,71 euros

▶ Acceptation du remboursement par GROUPAMA du vol du 28/08/2014 (vol de l'enfant sur cygne de la Fontaine rue Notre-Dame) pour un montant global de 8 195,36 euros auquel s'ajoute le montant de 2 232 euros qui seront payés sur justification de facture

▶ Acceptation de la somme de 2 260,81 euros de DS SERVICES correspondant au recours contre tiers au titre des prestations non garanties concernant l'accident du travail d'un agent du 05.08.2013

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose de deux extincteurs pour la chaufferie de l'Eglise Notre-Dame confiée à la SARL ALTOFEU pour un montant de 286,00 € HT

▶ Marché de travaux: Création du modèle pour l' « enfant sur un cygne » de la fontaine rue Notre-Dame qui a été volé attribuée au sculpteur Yannick PREVOST pour un montant de 4 500,00 € HT et fabrication de la fontaine en aluminium selon modèle créée attribuée à la fonderie Jean-Pierre VEXLARD pour un montant de 4 800,00 € HT

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 15-01 : Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement - exercice 2015

Délibération n° 15-02 : Décision modificative n°1 du budget assainissement

Délibération n° 15-03 : Décision modificative n°1 du budget de l'immeuble rue Louvière

Délibération n° 15-04 : Approbation de l'avant-projet sommaire et demande de subvention pour la restructuration de l'école élémentaire

Délibération n° 15-05 : Approbation de l'avant-projet et demande de subvention pour la restructuration de l'Eglise Notre-Dame

Délibération n° 15-06 : Renouvellement de la location des droits de chasse sur la forêt communale

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	Absente
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Absente
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	